

## Compte rendu de la séance de médiation du 10 octobre 2002

**Lieu** : Salle du conseil municipal de Saint-Henri

**Heure** : 19 h

### REQUÉRANTS PRÉSENTS

- M. Régent Gosselin  
et M<sup>me</sup> Cécile Tremblay  
(Ferme R. L. Gosselin inc.)
- M<sup>me</sup> Gaétane Ménard  
et M. Gaétan Gosselin
- M. Georges Larose
- M<sup>me</sup> Jeannine C. Brochu  
et M. Pierre Brochu  
(Réal Brochu inc.)
- M<sup>me</sup> Lauraine Fecteau  
(Motel le Villageois)
- M. Claude Gosselin  
(représente également son  
père : M. Lionel Gosselin)
- M. Serge Audet  
(pour Léandre Audet)
- M. Louis Lapointe  
(IGA)
- M<sup>me</sup> Claudette Malouin  
(Centre de location)
- M. Guy Simard (pour  
Claire Simard)  
(Restaurant Sagittaire,  
Boutique Emballe-moi et  
Bar Hollywood)
- M<sup>me</sup> Claudette Lepage  
et M. Guy Malaison
- M. Yvon Bruneau  
(maire de Saint-Henri)
- M. Jacques Risler  
(secrétaire-trésorier de Saint-  
Henri)
- M. Mario Morin  
(conseiller municipal de Saint-  
Henri)

### REQUÉRANT ABSENT :

- M. Jean-Marc Fortin  
(Motel le Villageois)

### PROMOTEUR (MTQ)

- M. André Caron, directeur  
régional (Chaudière-  
Appalaches)
- M. Paolo Lessard  
(expertise en évaluation  
foncière)
- M. Jacques Michaud  
(Service des inventaires et  
des plans)
- M. Claude Lavallée,  
ingénieur (Groupe Conseil  
Roche Itée)
- M. Jean-Louis Ratté, chargé  
de projet (Service du soutien  
technique, direction générale  
de Québec et de l'Est)

### PERSONNE-RESSOURCE

- M. Éric Thomassin, chargé de projet  
Ministère de l'Environnement  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu terrestre

### BAPE

- M. Alain Cloutier  
(Commissaire-médiateur)
- M<sup>me</sup> Anne-Lyne Boutin  
(Coordonnatrice)
- M<sup>me</sup> Linda St-Michel  
(Analyste)

## DÉROULEMENT DE LA SÉANCE ET SUJETS ABORDÉS

- **Appel des présences**

Le commissaire-médiateur, M. Alain Cloutier, annonce aux requérants que M<sup>me</sup> Lorraine Filiatrault (station service Olco) a retiré sa demande d'audience publique et, par le fait même, se désiste de la procédure de médiation.

Deux nouvelles citoyennes (mesdames Guillemette et Cécile Gosselin) ont manifesté le désir d'assister à la rencontre. M. Alain Cloutier informe les requérants qu'ils peuvent consentir à accepter ces personnes à titre d'observatrices pour la partie « information » de la soirée. C'est ce qui est adopté à l'unanimité par les requérants.

- **Présentation des personnes-ressources**

Présentation de l'équipe du ministère des Transports du Québec et du représentant du ministère de l'Environnement.

- **Présentation des éléments d'information du projet de la part du MTQ**  
(documents déposés DA5, DA6 et DA7)

M. André Caron explique l'approche du Ministère dans ce dossier, l'historique du projet et les objectifs visés : amélioration de la sécurité et de la fluidité de la circulation.

M. Jacques Michaud présente le projet au regard de la sécurité routière : implantation d'un terre-plein et la présence de demi-tours. Les carrefours giratoires devraient servir à ralentir la circulation pour ainsi améliorer la sécurité routière et devraient permettre d'améliorer la fluidité de la circulation.

M. Claude Lavallée explique, à l'aide d'exemples, que les carrefours giratoires devraient aussi servir de demi-tours. Ils serviraient également à démarquer le milieu urbain et inciteraient les gens à ralentir.

M. Paolo Lessard explique la procédure d'acquisition des immeubles et mentionne que chaque propriétaire touché par le projet sera rencontré par le MTQ. Les propriétés seront évaluées par des experts et une offre sera faite. L'acquisition de gré à gré et celle par expropriation sont expliquées.

- **Période de questions**

Lors de cette période, les participants ont posé des questions relativement à la procédure d'indemnisation et d'acquisition des immeubles, aux aménagements routiers prévus au projet (carrefour giratoire, demi-tour et terre-plein) et aux répercussions environnementales induites par le réaménagement de la route.

- **Procédure d'indemnisation et d'acquisition des immeubles**

Les questions ont porté principalement sur la procédure d'acquisition ou de déplacement des propriétés (fonctionnement, indemnisation et responsabilités du ministère des Transports) ainsi que sur la pertinence d'évaluer les coûts des désagréments du projet et la perte achalandage commerciale liée à la présence éventuelle d'un terre-plein. La possibilité de garder le même nombre d'accès à la résidence a fait également l'objet de questionnement.

À ces interrogations, le MTQ a répondu qu'il tentait d'éviter dans la mesure du possible de déplacer ou d'acquérir des propriétés. S'il y avait déplacement de résidences ou de bâtiment, le MTQ devrait agir en conformité avec la réglementation provinciale et municipale et à la satisfaction du citoyen. Le MTQ s'engagerait à remettre les lieux dans le même état (accès, installation sanitaire, etc.) S'il y avait

acquisition de propriétés, la *Loi sur la voirie* s'appliquerait et le citoyen pourrait toujours contester cette offre auprès d'un tiers, soit le tribunal administratif du Québec.

Le projet ne prévoit pas de dédommagement pour une possible diminution de l'achalandage commerciale causée par le terre-plein et les détours qu'il nécessite, à moins qu'il y ait eu un empiètement sur la propriété. Il y aura sous peu jurisprudence dans ce domaine en raison de la contestation devant les tribunaux de la *Loi sur la voirie* par les commerçants du boulevard Sainte-Anne. Dans le cadre du présent projet, il y aurait peut-être lieu d'analyser la destination de l'achalandage commerciale.

Concernant les accès aux propriétés, le MTQ répète que l'amélioration de la sécurité routière doit passer par une diminution du nombre d'accès sur la route 173. Cependant, il convient que chaque résidence gardera au moins un accès. Pour les propriétés qui en possèdent actuellement plusieurs, le ministère est prêt, dans le cadre du processus de médiation, à examiner la possibilité d'aménager des accès supplémentaires sans compromettre toutefois les objectifs du projet.

- **Aménagements routiers**

Les questions ont porté surtout sur la pertinence de la présence d'un terre-plein dans le centre urbain de Saint-Henri (exemple de cas ailleurs au Québec, difficulté pour les camions lourds et de largeur excessive de circuler sans nuire à la circulation, pertinence de la glissière le long du terre-plein), de même que sur les possibilités de faire des brèches dans le terre-plein ou le carrefour giratoire nord pour accéder plus rapidement aux commerces. La réduction de la vitesse dans le centre urbain de Saint-Henri ainsi que le calendrier des travaux ont été également abordés.

En guise d'information, le MTQ a affirmé que le terre-plein avec demi-tours et le carrefour giratoire sont justifiés en raison du nombre important de collisions frontales dans Saint-Henri. Un terre-plein offre un bon facteur de sécurité. Réduire la vitesse n'est pas suffisante car il est reconnu que les gens vont à la vitesse à laquelle elles sont à l'aise, les limites de vitesse ne seraient pas nécessairement respectées. Une route à 4 voies sans aucun aménagement pourrait inciter les gens à aller encore trop vite. Le MTQ affirme cependant qu'il n'a pas de réserve à l'effet de réduire la vitesse entre les deux carrefours giratoires prévus, si la municipalité le demande.

Le ministère convient que la présence du terre-plein et des trottoirs risquent de diminuer la possibilité de dépassement mais comme les voies devraient être élargies aux intersections et qu'à la sortie de Saint-Henri, la route deviendrait à 4 voies, il serait plus facile pour les automobilistes de dépasser les camions lourds.

Dans le cadre de la médiation, le MTQ est prêt à examiner la possibilité d'aménager un accès au carrefour giratoire nord.

Selon l'avancement des dossiers d'indemnisation et d'acquisition des immeubles, les travaux pourraient débuter en 2003 ou à l'été 2005.

- **Répercussions environnementales**

Les questions concernant les répercussions environnementales ont porté principalement sur le bruit et la qualité de l'air suite au passage des véhicules qui devraient avec les aménagements proposés, circuler deux fois plus souvent en raison du terre-plein et des demi-tours.

En réponse, le MTQ a déclaré que la vitesse dans le carrefour giratoire devrait être réduite à environ 25 km/h et que, par conséquent, il devrait y avoir une réduction de bruit plus importante que ce qui s'observe lorsqu'il y a circulation sur une route avec des feux de circulation. Cette affirmation est confirmée par le représentant du ministère de l'Environnement. Ce dernier précise par ailleurs, à propos de l'augmentation des émissions atmosphériques due à la présence des demi-tours, qu'il

## PAUSE

- **Phase de consentement**

Au terme des explications données par le MTQ, mesdames Claudette Lepage et Claudette Malouin de même que messieurs Serge Audet (qui représente son père) et Louis Lapointe ont retiré leur demande d'audience publique et par le fait même ne participeront plus à la procédure de médiation.

Les participants suivants décident de tenter la médiation: M<sup>me</sup> Cécile Tremblay, M. Régent Gosselin, M. Pierre Brochu, M<sup>me</sup> Jeannine C. Brochu, M<sup>me</sup> Lauraine Fecteau, M. Guy Simard (qui représente M<sup>me</sup> Claire Simard), M<sup>me</sup> Gaétane Ménard, M. Gaétan Gosselin, M. Georges Larose, M. Yvon Bruneau, M. Jacques Risier et M. Mario Morin.

Quant à monsieur Claude Gosselin qui a quitté durant la pause, la commission tentera de le rejoindre afin de connaître sa décision ainsi que celle de son père, monsieur Lionel Gosselin, qu'il représente.

Des rencontres individuelles avec le promoteur auront lieu la semaine prochaine afin de commencer les travaux. Une grande disponibilité des gens est demandée par le médiateur.

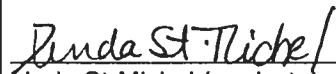
**AJOURNEMENT : 22 h 30**

### Prochaine rencontre

Date : À confirmer

Compte rendu fait le 15 octobre 2002 à Québec.

Par :

  
Linda St-Michel (analyste)

  
Alain Cloutier (commissaire-médiateur)